

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 juillet 2014

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2014-7-7-2

Service consulté

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER
VERSEMENT DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT EN 2014**

Résumé : Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie 2014-2019 Thur/Doller, il est proposé, au titre :

1) du Soutien au Développement Culturel des Territoires :

- de valider et d'autoriser le Président à signer le Contrat Culture 2014 entre le Département, la Communauté de Communes du Pays de Thann/Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Culturel Grün autorisant le versement de subventions de fonctionnement d'un montant maximum de :

. 30 000 € en faveur de la Communauté de Communes Thann/Cernay

. 28 000 € en faveur du Relais Culturel de Thann

. 28 000 € en faveur de l'Espace Culturel Grün

Il est précisé que ces subventions ont été votées dans le cadre du Budget Primitif 2014 en Assemblée Plénière le 13 mars 2014.

et hors CTV, au titre :

2) du Soutien aux Expressions Artistiques :

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 500 € à l'association d'Ailleurs d'Ici de Colmar, portant la subvention votée à la Commission Permanente du 13 juin 2014 de 2500 € à 3 000 €.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Général a adopté différents dispositifs, dont ceux mobilisés dans le présent rapport, intitulés : "Développement Culturel des Territoires" et "Expressions Artistiques", permettant de soutenir le secteur culturel et l'animation culturelle des territoires.

1) Soutien au Développement Culturel des Territoires

Au titre du dispositif de soutien au Développement Culturel des Territoires, le Département a accompagné les dynamiques culturelles du territoire Thur/Doller jusqu'en 2013 à travers, d'une part un Contrat Culture avec la Communauté de Communes de Cernay et Environs (CCCE) et l'Espace Culturel Grün et, d'autre part une convention d'objectifs avec le Relais Culturel de Thann, pour soutenir leurs projets artistiques et culturels respectifs.

Au regard de la fusion intervenue en 2014 entre les deux Communautés de Communes de Cernay et de Thann, l'enjeu est d'élaborer un projet culturel à l'échelle du nouveau périmètre territorial de la collectivité recomposée.

Des réflexions sont engagées en ce sens entre les partenaires avec l'accompagnement de l'Agence Culturelle d'Alsace, dans l'objectif de finaliser un Contrat Culture de 2015 à 2018.

Toutefois, afin de permettre la poursuite de la dynamique culturelle engagée lors des précédents contrats, il est proposé de soutenir les projets culturels 2014 à travers un Contrat Culture annuel qui associera la Communauté de Communes Thann/Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Culturel Grün.

Les projets 2014, identiques sur le fond à ceux menés en 2013, sont d'ores et déjà conduits dans la perspective de leur rayonnement à l'échelle du nouveau périmètre et dans une logique de mutualisation, notamment entre les deux lieux de diffusion.

L'aide du Département est sollicitée au titre du Contrat de Territoire de Vie Thur/Doller 2014-2019 validé le 5 décembre 2013 par le Conseil Général.

Le 13 mars 2014, l'Assemblée départementale, lors du vote du Budget Primitif 2014, a validé le principe de la reconduction du contrat thématique culture et accordé une aide d'un montant de 86 000 € pour la mise en œuvre des projets artistiques et culturels de la Communauté de Communes de Thann/Cernay (30 000 €), du Relais Culturel de Thann (28 000 €) et de l'Espace Grün de Cernay (28 000 €) ; les Autorisations d'Engagements nécessaires ont été inscrites et validées par le Conseil Général le 18 octobre 2013 dans le cadre de la DM2.

Il est proposé de valider et d'autoriser le Président à signer le Contrat Culture 2014 joint en **annexe 1** au rapport, intégré au Contrat de Territoire de Vie Thur/Doller 2014/2019, autorisant le versement d'une subvention globale maximum de 86 000 € pour la mise en œuvre des projets culturels liés au contrat, répartie comme suit :

- ↳ 30 000 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Thann/Cernay
- ↳ 28 000 € en faveur du Relais Culturel de Thann
- ↳ 28 000 € en faveur de l'Espace Culturel Grün.

Il est précisé que ces subventions ont été votées dans le cadre du Budget Primitif 2014 en Assemblée Plénière le 13 mars 2014.

2) Soutien aux Expressions Artistiques (hors CTV)

La Commission Permanente du 13 juin dernier a attribué une subvention de 2 500 € à l'association d'Ailleurs d'Ici pour l'organisation de la 17^{ème} édition du festival de rue de Colmar les 3 et 4 mai 2014. La manifestation s'étant largement professionnalisée entraînant des coûts plus importants, l'association a sollicité une aide complémentaire de 500 €. La Commission de la Culture du 23 juin ayant émis un avis favorable, il est proposé d'accorder à l'association d'Ailleurs d'Ici une subvention complémentaire de 500 €, portant ainsi le montant total de l'intervention du Département à 3 000 €.

En conclusion, il est proposé :

- de valider et d'autoriser le Président à signer le Contrat Culture 2014 joint en **annexe 1** au rapport, intégré au Contrat de Territoire de Vie Thur/Doller 2014/2019, autorisant le versement d'une subvention globale maximum de 86 000 € pour la mise en œuvre des projets culturels liés au contrat, répartie comme suit :
 - ↳ 30 000 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Thann Cernay
 - ↳ 28 000 € en faveur du Relais Culturel de Thann
 - ↳ 28 000 € en faveur de l'Espace Culturel Grün.

Il est précisé que :

- ☞ ces subventions ont été votées dans le cadre du Budget Primitif 2014 en Assemblée Plénière le 13 mars 2014 ;
- ☞ les crédits correspondants, d'un montant total de 86 000 €, seront prélevés sur le budget départemental de la Délégation à l'Action Territorialisée (Projets structurants du Contrat de Territoire de Vie Thur/Doller) sur les programmes :
 - K814, chapitre 65, fonction 71, nature 65734, code programme 35681, service 006 : 30 000 € en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Thann Cernay ;
 - K814, chapitre 65, fonction 71, nature 6574, code programme 35681, service 006 : 28 000 € en faveur du Relais Culturel de Thann et 28 000 € en faveur de l'Espace Culturel Grün.
- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 500 € à l'association d'Ailleurs d'Ici de Colmar, portant la subvention votée à la Commission Permanente du 13 juin 2014 de 2500 € à 3 000 €.

Il est précisé que le crédit de 500 € sera prélevé sur la ligne du budget du Département au titre des Expressions Artistiques sur le programme :

- D721, chapitre 65, fonction 311, nature 6574, code programme 2347, service 371
- de prendre acte des renseignements portés à l'**annexe 2** au rapport qui récapitulent les projets subventionnés par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Conseil Général



Haut-Rhin

**Contrat Culture 2014
entre le Département et
La Communauté de Communes de Thann-Cernay,
Le Relais Culturel de Thann et l'Association de Gestion de l'Espace Culturel Grün.**

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le règlement n° 360/2012 de la Commission européenne du 25 avril 2012 relatif aux aides dites de minimis,
- VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU les orientations du Conseil Général pour le développement culturel,
- VU le rapport et la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-9-5-9 du 4 octobre 2013 portant sur l'approbation de vademecum dans le cadre de la deuxième génération de contrats de territoire de vie,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 portant sur la validation du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 portant sur les dispositifs de soutien en faveur du Développement Culturel,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2014-2-7-3 du 13 mars 2014 portant sur le Budget primitif 2014 en faveur du Développement Culturel,
- VU le rapport et la délibération du Conseil Général n° CG 2014-2-5-1 du 13 mars 2014 portant sur le Budget primitif 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée,
- VU le règlement financier du Département du Haut-Rhin,
- VU les statuts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay en date du 31 décembre 2012,
- VU les statuts du Relais Culturel de Thann en date du 9 juillet 1988,
- VU les statuts de l'association de gestion de l'Espace Culturel Grün en date du 9 juin 1999,
- VU la demande du 13 décembre 2013 de l'association de gestion de l'Espace Culturel Grün pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2014,

VU la demande du 14 janvier 2014 du Relais Culturel de Thann pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel en 2014,

VU la demande du 10 mars 2014 de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, pour la mise en œuvre de projets culturels à l'échelle de son territoire en 2014,

Considérant la politique départementale relative au Développement Culturel des Territoires,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

d'une part,

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du, sis 100 Avenue d'Alsace - B.P. 20351 - 68006 COLMAR CEDEX,

et d'autre part

La Communauté de Communes de Thann-Cernay, ci-après dénommée la Communauté de Communes ou la CCTC, représentée par son Président, habilité par délibération du Conseil de Communauté du, sise 3 rue de Soultz - BP 10228 68704 CERNAY CEDEX,

L'association Le Relais Culturel de Thann, ci après dénommée Le Relais Culturel de Thann ou le RCT, représentée par son Président, habilité par une décision du Conseil d'Administration du 5 juillet 2010, sis, 51 rue Kléber, 68800 THANN,

et

L'association de gestion de l'Espace Culturel Grün, ci-après dénommée l'Espace Grün, représentée par son Président, habilité par délibération du Conseil d'Administration du sis 32, rue Georges Risler - 68700 CERNAY

Préambule

En 2003, l'Assemblée départementale a validé des orientations tendant à encourager le développement culturel des territoires dans le cadre de partenariats avec les EPCI ou les villes, intégrant une dimension d'aménagement culturel territorial.

Cette politique s'est traduite par la mise en œuvre de démarches partenariales avec des collectivités engagées dans une dynamique de développement culturel de leur territoire.

Le territoire de Cernay a bénéficié de ce dispositif en intégrant l'action culturelle au cœur de sa stratégie de développement, formalisé par un contrat culture depuis 2005, renouvelé jusqu'en 2013, entre le Département d'une part, la Communauté de Communes de Cernay et Environs et l'association de Gestion de l'Espace Grün d'autre part.

La nouvelle Communauté de Communes de Thann-Cernay, issue de la fusion des deux Communautés de Communes de Cernay et de Thann intervenue le 1^{er} janvier 2014, mène depuis lors, une réflexion pour l'élaboration d'un projet culturel à l'échelle de son nouveau périmètre territorial, dans l'objectif de finaliser un Contrat Culture pour les années 2015 à 2018. Elle bénéficie, pour cela, de l'accompagnement des services du Département et de l'Agence Culturelle d'Alsace.

Dans cette perspective et afin de permettre la poursuite de la dynamique culturelle sur ce territoire, 2014, considérée comme une année de transition, fait l'objet d'un Contrat Culture annuel entre le Département, la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün pour la mise en œuvre du projet culturel de territoire.

ARTICLE 1- OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention, qui s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller validé par le Conseil Général le 5 décembre 2013, définit les conditions d'attribution et de versement de l'aide du Département destinée à soutenir le projet culturel du territoire de Thann/Cernay conformément aux annexes 1, 2 et 3 incluant :

- ↳ le programme culturel de la Communauté de Communes de Thann-Cernay,
- ↳ le projet artistique et culturel du Relais Culturel de Thann
- ↳ le projet artistique et culturel de l'Espace Culturel Grün

Elle se substitue à toute convention en cours ayant le même objet entre le Département, la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Culturel Grün.

ARTICLE 2 – PROJET CULTUREL ET ORIENTATIONS DU CONSEIL GENERAL

Les actions visées à l'article 1 conformément aux annexes 1, 2 et 3 de la présente convention seront mise en œuvre, à leur initiative et sous leur responsabilité, par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Culturel Grün. Elles devront être compatibles avec la politique départementale pour l'action culturelle qui poursuit le double objectif :

- **de structuration culturelle du territoire**, consistant à privilégier la permanence artistique sur l'espace communautaire à travers une incitation à la création, en favorisant les résidences d'artistes et la diffusion ;
- **d'élargissement des publics** face à l'offre culturelle à travers une véritable politique d'accessibilité et de médiation fondée sur la sensibilisation des publics, l'incitation aux pratiques artistiques, l'éducation et l'éveil artistique (actions pédagogiques).

Elles tendront notamment à favoriser :

Sur le territoire,

- le positionnement de la Communauté de Communes dans le paysage culturel local en coordinateur de l'action culturelle sur le territoire ;
- un travail en partenariat et en réseau avec des opérateurs culturels autour de projets communs (mise en réseau, mutualisation des moyens) ;
- une activité ouverte, lisible et concertée avec des acteurs locaux et le cas échéant, des territoires voisins.

En direction des publics,

- la diversification des modes d'accès à la culture par la mise en place d'actions de sensibilisation, d'ateliers d'expressions artistiques, accessibles à tous les publics, scolaires, périscolaires et en particulier ceux qui relèvent de la compétence du Conseil Général (*collégiens, personnes âgées, publics relevant de dispositifs de solidarité*) ;
- la recherche de synergies entre culture et solidarité en favorisant les projets entre les opérateurs des secteurs culturels et sociaux ;
- le développement d'actions de médiation associées aux projets culturels de développement.

ARTICLE 3- MONTANT DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

Après examen des budgets prévisionnels 2014 correspondant à la mise en œuvre du programme culturel de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, des projets artistiques et culturels du Relais Culturel de Thann et de l'Espace Culturel Grün (annexes 4, 5 et 6 de la présente convention) une subvention globale prévisionnelle maximale de **86 000 €** est accordée par le Département au titre de sa participation au projet culturel de territoire de Thann/Cernay en 2014, dans la limite de l'enveloppe allouée dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Thur Doller validé le 5 décembre 2013 par le Conseil Général.

Cette subvention globale prévisionnelle maximale est répartie comme suit :

- ↳ Communauté de Communes de Thann-Cernay : 30 000 € soit 19.94 % du budget prévisionnel (annexe 4)
- ↳ Relais Culturel de Thann : 28 000 € soit 3.33 % du budget prévisionnel (annexe 5)
- ↳ Espace Culturel Grün : 28 000 € soit 4.29 % du budget prévisionnel (annexe 6)

Les subventions accordées dans le cadre de la présente convention devront uniquement être employées par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Culturel Grün à la mise en œuvre de leurs projets détaillés en annexe 1, 2 et 3.

L'octroi de ces subventions ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

ARTICLE 4- MODALITES DE VERSEMENT ET CONTROLE DE LA SUBVENTION

4/2 a : générales

Les participations financières au titre de l'exercice 2014, seront versées sous réserve du respect des dispositions de la présente convention par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün et du règlement financier départemental en vigueur.

Si le montant des dépenses réelles attestées par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant de la subvention départementale ne pourra être sollicitée, le montant de cette dernière étant maximal.

En revanche, si le montant des dépenses réelles attestées par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans leurs budgets prévisionnels, les subventions versées par le Département pourront être réduites à due concurrence par décision du Président du Conseil Général sans qu'il soit nécessaire de conclure un avenant à la présente convention.

Dans cette hypothèse, le montant définitif des subventions, tels qu'arrêtés dans les conditions précitées par les services du Département, seront notifiés à la Communauté de Communes de Thann-Cernay, au Relais Culturel de Thann et à l'Espace Grün par courrier du Président du Conseil Général.

La Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün devront alors se conformer à la demande de remboursement du trop perçu de la subvention qui leur parviendra, via l'émission de titre de recettes.

4/2 b : particulières

Communauté de Communes de Thann-Cernay :

La subvention fera l'objet d'un versement unique sur présentation d'une demande de la CCTC accompagnée de toutes pièces attestant de la réalisation des projets culturels en 2014, ainsi que d'un état financier de réalisation visé par le trésorier de la Communauté de Communes.

Il sera effectué par prélèvement sur le programme K814, chapitre 65, fonction 71, nature 65734, code programme 35681, service 006 du budget départemental.

La participation du Département n'excède pas 40 % des dépenses réelles engagées par la CCTC pour réaliser ce programme.

Le montant de la subvention départementale sera crédité sur le compte bancaire de :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
Trésorerie de Cernay	30001	00307	E6820000000	20	Communauté de Communes de Thann Cernay

IBAN : FR43 3000 1003 07E6 8200 0000 020

Relais Culturel de Thann et Espace Grün

Les subventions feront l'objet d'un versement unique au cours de l'exercice, sous réserve de demandes par ces associations, accompagnée de leurs budgets prévisionnels de fonctionnement en équilibre.

Ils seront effectués par prélèvements sur le programme K814, chapitre 65, fonction 311, nature 6574, code programme 35681, service 006 du budget départemental.

Le montant des subventions départementales sera crédité sur le compte bancaire de :

Relais Culturel de Thann :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
CCM Pays de Thann	10278	03500	00027300345	84	Relais Culturel Régional Rue Kléber 68800 THANN

Espace Grün :

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
CCM du Vieil Armand	10278	03510	00029723440	23	Association de gestion de l'Espace Grün rue Georges Risler 68700 CERNAY

4/2 c : contrôle :

Les modalités de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics.

En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après les derniers versements.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

ARTICLE 5-DUREE DE LA CONVENTION ET DUREE DE VALIDITE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, du 1er janvier au 31 décembre 2014.

Elle demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations des parties.

En revanche, la présente convention ne pourra faire l'objet d'aucune reconduction tacite.

ARTICLE 6- ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY, DU RELAIS CULTUREL DE THANN ET DE L'ESPACE GRÜN

6/1 La Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün s'engagent à :

- aviser le Département des modifications relatives à leurs statuts, présidence, compétences ou coordonnées (postales, bancaires...),
- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des actions, par la recherche notamment de partenaires financiers,
- faciliter le contrôle par le Département de la réalisation des actions et notamment l'accès aux documents administratifs et comptables,
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département,
- faire mention du soutien du Département dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées avec la mention « avec le soutien du Département du Haut-Rhin » ; le Département fournira un visuel à insérer sur une page des plaquettes de programmation,
- fournir le compte-rendu financier propre aux actions subventionnées, ainsi que le compte d'emploi des subventions allouées visées par le trésorier payeur ou le trésorier de l'association,
- alerter le Département sans délai par courrier en cas d'inexécution ou modifications des conditions d'exécution de la présente convention,
- associer le Conseil Général aux manifestations, concerts ou événements relevant de la subvention départementale.

6/2 Le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün s'engagent à :

- tenir leur comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics ;

→ fournir au Département avant le 30 juin : une attestation de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

6/3 Le respect des présentes prescriptions est impératif : à défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions.

ARTICLE 7- SANCTIONS

En cas de non respect des dispositions de la présente convention, d'inexécution ou de modification substantielle de ses conditions d'exécution par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün sans l'accord écrit du Département, ou de retard significatif dans son exécution, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire diminuer leurs montants ou les annuler, après examen des justificatifs présentés par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün et exiger, le cas échéant, le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Le Département devra en informer la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün par lettres recommandées avec accusés de réception.

Cependant, aucune diminution ou suspension du versement des subventions ne pourra être opérée sans que la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün n'aient été mis en demeure, par le Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, de se conformer à leurs obligations ou, à défaut, de présenter leurs observations, dans un délai qui ne saurait être inférieur à 15 jours.

ARTICLE 8- COMITE DE SUIVI

Il est institué un comité chargé du suivi de l'exécution de la présente convention.

Il est composé des représentants de la Communauté de Communes de Thann-Cernay, du Relais Culturel de Thann, de l'Espace Grün et du Département.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Un document transmis par le Département sera renseigné par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün et permettra au comité de suivi d'être informé de l'évolution du projet culturel du territoire, de l'état financier et de la situation de l'emploi des deux associations.

Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

ARTICLE 9- MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les dispositions des articles 1 et 4.

ARTICLE 10-RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün de la présente convention, dès lors que dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, la Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün n'auront pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de ses subventions, voire les annuler et en demander le remboursement.

Elle pourra également être résiliée à l'initiative du Relais Culturel de Thann ou de l'Espace culturel Grün, soit pour des motifs qui leur sont propres tenant notamment à leur activité et leur administration, soit en cas de faute du Département. Dans ce dernier cas, la résiliation ne pourra intervenir qu'après envoi, au Département, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure restée sans effet à l'expiration d'un délai d'un mois suivant sa réception, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

Le Département se réserve aussi la faculté de résilier de plein droit la présente convention en cas de non respect par le Relais Culturel de Thann ou l'Espace culturel Grün, de l'une des clauses de la présente convention dès lors que dans le mois suivant la réception d'une mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception par le Département, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

La présente convention sera également résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire des associations, ou d'impossibilité pour elles, d'achever leur mission.

En cas de résiliation, et sans préjudice de l'éventuel droit à indemnisation des associations en cas de résiliation pour motif d'intérêt général, le Département pourra procéder au paiement prorata temporis de sa subvention, voire demander le remboursement immédiat de tout ou partie de la subvention déjà versée, selon les modalités précisées précédemment pour les sanctions (examen des justificatifs présentés par l'association, information de cette dernière par lettre recommandée avec accusé de réception).

Enfin, la présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département sur décision motivée par un motif d'intérêt général dûment justifié.

ARTICLE 11- RESPONSABILITE

La Communauté de Communes de Thann-Cernay, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün mettent en œuvre les actions visées à l'article 1 sous leurs seules responsabilités. En aucun cas, la responsabilité du Département ne pourra être recherchée à raison de ces actions, pour lesquelles il appartient à la Communauté de Communes de Thann-Cernay, au Relais Culturel de Thann et à l'Espace Grün de souscrire les assurances adéquates.

ARTICLE 12- CESSION DE CREANCES

Le Département devra être informé au préalable de tout projet des associations, Relais Culturel de Thann et Espace Grün de cessions des créances que constituent les subventions départementales au profit d'établissements bancaires.

Dans cette hypothèse, le Relais Culturel de Thann et l'Espace Grün s'engagent également à informer l'établissement bancaire concerné des conditions d'attribution de la subvention, et, plus généralement, du contenu de la présente convention, et en particulier de ses articles relatifs aux sanctions et à la résiliation.

En cas de cessons de créances, le Département vérifiera si toutes les conditions pour le maintien des subventions et leurs versements sont remplies. Le cas échéant, il pourra résilier la convention.

ARTICLE 13- COMPETENCE JURIDICTIONNELLE :

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg, mais uniquement après échec d'une tentative de conciliation amiable, laquelle ne pourra excéder 3 mois.

ARTICLE 14 - AUTRES DISPOSITIONS

La présente convention comprend 14 articles et 6 annexes. Elle est établie en quatre exemplaires originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

Ale

Le Président de la Communauté de
Communes de Thann-Cernay,

Le Président du Conseil Général,

Le Président du Relais Culturel
de Thann

Le Président de l'Association de Gestion
de l'Espace Grün,

Communauté de Communes de Thann Cernay Projet culturel de territoire 2014

Le projet culturel proposé pour 2014 par la Communauté de Communes de Thann/Cernay, s'inscrit dans la continuité des objectifs du contrat culture passé entre le Département et la Communauté de Communes de CERNAY et environs de 2009 à 2013, les actions étant à mener désormais à l'échelle d'un territoire élargi. Ainsi, il conserve l'ambition de :

- faire du territoire de Thann Cernay un espace de création, de diffusion et de pratique artistique et culturelle privilégiant les formes d'expressions actuelles
- garantir la conservation, la mise en valeur et l'animation du patrimoine minier et de mémoire.

La mise en œuvre du projet culturel 2014 s'appuie sur une collaboration des acteurs locaux autour de projets à consolider, d'actions nouvelles et concertées à mettre en œuvre sur des thématiques transversales, ainsi que sur les projets artistiques et culturels de l'Espace Grün et du Relais Culturel de Thann.

Les actions s'inscrivent dans les axes définis dans le cadre du précédent Contrat Culture :

Renforcer la présence artistique, soutenir la diffusion et les artistes, inciter à la création et au développement de résidences d'artistes :

- Accompagner le parcours d'Art contemporain de la Fête de l'Eau : soutien à la création et à la diffusion artistique / soutien à la médiation culturelle)
- Accompagner le Festival des 24 Fenêtres de l'Avent : soutien à la création et à la diffusion artistique

Favoriser la mise en réseau des lieux de diffusion culturelle à l'échelle du territoire Thur Doller pour élargir l'offre culturelle à tous les publics et favoriser son accessibilité :

- Soutenir l'Espace Culturel Grün et le Relais Culturel : diffusion, création et médiation, mutualisation des projets entre les deux lieux de diffusion
- Soutenir les médiathèques dans leurs actions de sensibilisation à l'art

Développer une approche patrimoniale, scientifique, conservatoire, artistique et pédagogique de la Grande Guerre dans le massif du Hartmannswillerkopf, en Alsace et dans les Vosges :

- Expositions et animations à dimension pédagogiques à l'abri mémoire
- Résidences d'artiste à l'abri mémoire

Valoriser, promouvoir et animer le patrimoine minier du Silberthal à Steinbach à travers ses dimensions pédagogiques, culturelles et scientifiques :

- Visites guidées, animations et chantiers de jeunes

Projet artistique et culturel 2014

L'année 2014 doit permettre de conforter le projet artistique et culturel posé en 2013 par la nouvelle direction du Relais, autour de différents axes :

1. Le spectacle vivant :

Programmation :

- Souhait de travailler à une programmation artistique populaire, sensible et exigeante, avec le soutien de l'ACA (tournée des *Régionales*), mais pas seulement.
- Programmation d'écritures artistiques variées, pour correspondre à un large panel de publics.
- Travail à des écritures qui n'avaient pas ou peu été proposées auparavant au Relais (arts numériques, danse), tout en maintenant des formes plus « traditionnelles » (concert de Nouvel An, etc...)
- Recherche de soutien auprès des structures partenaires (CDE, TJP).
- Programmation de spectacles permettant de faire le lien avec l'activité cinéma (ciné-concert et BD-concert). Notamment : accueil en partenariat avec Alsace cinémas d'un ciné-concert proposé par la musicienne Christine Ott autour de courts-métrages d'animation de Lotte Reiniger.
- Proposition de moments de convivialité autour d'apéro-concerts en petite jauge. Souhait de présenter dans ce cadre un parcours musical très varié, pour satisfaire tous les publics.
- Programmation hors-les-murs dans le cadre du Festival des Caves.

Développement des publics :

- Développer un public familial : durant la saison 2013-14, autour de « 19h en famille » (programmation à 19h de 4 spectacles concernant à la fois le jeune et le « tous publics »). Pour 2014-15, des moments « en famille » seront proposés le dimanche en matinée, sur le même type de spectacles.
- Programmation de formes qui interpellent les publics jeunes : hip-hop, arts numériques, musiques amplifiées, formes théâtrales au croisement des écritures...

- Fédérer les publics autour d'une soirée de rentrée de saison gratuite et festive, ou en proposant des spectacles participatifs (*Noces Bayna* de Fawzy Al-Aiedy, avec un chœur d'enfants thannois).

- Etendre l'origine géographique des publics :

Apéritifs de présentation de la saison 2014-15 « hors les murs » (notamment dans la vallée de la Doller).

Collaboration initiée avec l'OAS de la Doller en direction des élèves de cette vallée (à l'étude : programmation d'une proposition jeune public décentralisée).

Collaborations avec des structures ou institutions voisines, pour brasser les publics (Théâtre du peuple de Bussang, Mission Voix Alsace, Le Créa, La Margelle).

Action culturelle :

Le manque de personnel et de moyens nous empêche malheureusement de mettre en œuvre dans la durée des projets d'action culturelle : un travail pourtant de première importance, qui nous permettrait de rayonner et de tisser des liens plus forts et durables avec la population.

Cependant, différentes (modestes...) actions ont pu être mises en place :

- Avec le soutien de l'ACA, dans le cadre des heures défrayées aux artistes programmés dans le cadre des Régionales (essentiellement : rencontres-discussions avec des élèves du lycée de Thann).

- Projet ACMISA : intervention de Sandrine Pirès (« le Gourbi Bleu ») auprès des élèves du club théâtre du lycée pour monter *Roberto Zucco*, spectacle de fin d'année qui sera présenté au Relais.

- Travail de la compagnie « Des châteaux en l'air » avec des élèves du lycée du bâtiment de Cernay autour de l'accueil en janvier 2015 de *Ma cabane*, d'après *Walden ou la vie dans les bois* de Thoreau.

- Interventions auprès de scolaires du Collectif Imaginarium lors de la résidence de création au Créa d'*Assoiffés* de Mouawad (partenariat Créa - Relais / accueil décentralisé au Relais du spectacle durant le Festival Momix).

- Interventions autour du chant dans une école primaire de Thann, pour préparer le spectacle *Noces Bayna* de Fawzy Al-Aiedy (programmé en 2015), qui fera intervenir sur scène un chœur d'enfants.

- Souhait d'accueillir des compagnies en résidence pour développer un travail de médiation et d'action culturelle sur le territoire ; en particulier, volonté d'héberger la compagnie « Les Anges Nus » sur une résidence de création / spectacle inspiré des *Sermons joyeux* de Siméon : cet accueil pourrait nous permettre de mener un programme d'actions de sensibilisation assez complet et dans différentes directions (arts plastiques, écriture, théâtre, etc...). Projet à l'étude mais difficilement réalisable (activité cinéma / moyens à mobiliser).

2. Le cinéma :

Au-delà de la programmation des sorties nationales (en collaboration avec l'Espace Grün), poursuite de nos « actions cinéma », d'ores et déjà solidement structurées :

- Festival du cinéma italien constitué de films récents et du patrimoine en VO ainsi qu'un film « jeune public » proposé en et hors temps scolaire.
- participation à Augenblick, festival du film en langue allemande organisé par Alsace cinémas. Projections publiques et scolaires ; jury constitué par quelques « fidèles » du Relais.
- Soirée du film de montagne et d'aventure avec la projection de 2 documentaires.
- Chaque semaine projection d'un film A&E en VO-ST issu de la programmation établie par Alsace Cinémas (2, voire 3 séances par film). Chacune de ces séances débute par un court-métrage du RADI.
- Un jeudi par mois, en séance publique : soirée ciné-club animée par des professeurs du lycée Scheurer-Kestner partenaire. Un mini-débat clôture la séance.
- Les « Cinéversaires » : un samedi par mois, le Relais propose aux enfants de fêter leur anniversaire avec des amis (projection d'un film jeune public, suivie d'un atelier d'expression autour du film puis d'un goûter pris en commun).
- Le Relais participe par ailleurs aux dispositifs nationaux Lycéens au cinéma / Collège au cinéma / Ecole et cinéma et prend part au Printemps du Cinéma, à la Fête du cinéma, à l'opération Ciné-Cool ainsi qu'au dispositif « passeur d'images » géré par Alsace Cinémas.

Quelques projets complémentaires pour 2014 :

- Elaboration d'une semaine du « documentaire animalier » (projections 1^{er} trimestre 2015).
- Participation au Festival national du film d'animation organisé par l'AFCA (octobre 2014).
- Participation au « Jour le plus Court », fête du court-métrage organisée par le CNC le 21 décembre.

3. Les expositions :

- Développement des propositions d'exposition photo, au-delà des accrochages réguliers effectués par le Groupe Photo du Relais.
- Souhait d'accueillir une « Expo-Mobile » du Frac Alsace sur la saison 2014-15.

4. Les collaborations sur le territoire Thur-Doller :

- Participation au « Festival du film engagé » organisé par un collectif d'associations des vallées de la Thur et de la Doller.
- Projection de deux films (au Relais et à l'Espace Grün) durant la Fête de l'Eau à Wattwiller.
- En collaboration avec l'AFMD68, reportage photo sur la création d'une fresque mémorielle à l'entrée du tunnel d'Urbès par des élèves du lycée du bâtiment de Cernay (en vue d'une exposition durant le 1^{er} trimestre 2015, éventuellement en parallèle d'œuvres du Frac Alsace).

Rapprochement avec l'Espace Grün :

Plusieurs rendez-vous ont été organisés entre les deux directeurs depuis le début 2014, avec le souhait d'accentuer le travail en réseau et mener une politique culturelle complète et cohérente sur le territoire de la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

Cinéma :

- Programmation en commun des semaines cinéma (gestion du planning par le chargé de la logistique cinéma du Relais), partage des copies des films en sortie nationale, abonnement « Thur-Doller » liant les 2 structures dans le but de faire circuler les publics.
- Partenariat sur le festival ciné-jeunesse (vacances d'hiver), articulé autour de films d'animation du répertoire ou récents.
- Partenariat sur le Festival Augenblick : partage des films en compétition.

Spectacle vivant :

- plaquette de saison : les plaquettes de la saison 2014-15 présenteront la programmation de l'autre structure sur une double page.
- Communication : mise en avant auprès des publics de la programmation de l'autre structure (supports papier, web, e-mailing) ; il serait par ailleurs judicieux d'avancer sur l'achat commun d'inserts publicitaires.
- programmation en bonne intelligence avec la structure partenaire (cohérence dans les propositions, les dates de programmation, etc...).
- 3 spectacles « coup de cœur » seront choisis dans la programmation de la structure partenaire par chaque directeur. Ils pourront être achetés par le public des 2 lieux dans le cadre de leur abonnement.
- souhait de créer des liens entre les 2 programmations et de proposer au public des « temps forts ». Exemple : 2 spectacles « familiaux » en décembre ; proposition d'un « pass » à tarif préférentiel.
- Action culturelle : souhait de travailler à un « échange » de publics, notamment de publics scolaires sur des projets d'action culturelle.



PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE 2014 Association de Gestion de l'Espace Grün

.....
Association de gestion de l'Espace Grün
32, rue G. Risler
BP 70216
68704 CERNAY CEDEX
Tél : 03 89 75 74 88
Fax : 03 89 75 47 50
E-mail : contact@espace-grun.net
Site : espace-grun.net

.....
*Association de gestion de l'Espace Grün inscrite au registre des associations au tribunal d'instance de Thann
Volume XXXVI - folio 38 - code APE 9004 Z N° SIRET 42 368 163 400 022*

Préambule

Conformément à l'article 2 des statuts de l'Association de Gestion de l'Espace Grün cette association a pour but :

- *D'assurer la gestion artistique et financière de tout l'équipement qui lui sera confié,*
- *De mener des activités de diffusion, de création et d'animation culturelle s'appuyant sur des techniques d'expression diversifiées : théâtre, musique, cinéma, expositions, conférences, ateliers, actions culturelles en direction des différents publics et en liaison avec les associations.*

Dans le cadre du Contrat Culture de Territoire Thann Cernay, l'Espace Grün s'engage à proposer des actions dans les domaines suivants :

- d'expositions,
- de conférences,
- de spectacles,
- d'ateliers de pratiques culturelles,
- de cafés concerts,
- manifestations diverses, séminaires, colloques, fêtes et repas d'associations et à caractère familial,
- de manifestations à but commercial.

Nous travaillons régulièrement avec divers partenaires du territoire à savoir : d'expositions,

- Musique Municipale de Cernay,
- Abris Mémoire d'Uffholtz,
- Fenêtre de l'Avent,
- Relais Culturel de Thann,
- La Margelle de Staffelfelden,

Et divers établissements scolaires :

- En annexe la liste des établissements (annexe1).

C'est à ce titre que l'ensemble des salariés et bénévoles met tout en œuvre pour faire vivre, animer, assurer le fonctionnement et l'accueil du public durant les 363 jours d'ouverture par an à l'Espace Grün.

L'engagement des uns et des autres repose sur une qualité de service dans le cadre d'une complémentarité sans laquelle cet objectif de permanence et d'offre de service de qualité à destination du tout public ne pourrait pas fonctionner.

Le budget prévisionnel que nous vous présentons s'est construit à partir des besoins réels et au plus prêt de ce qui est nécessaire au bon fonctionnement de l'Espace Grün.

Organisation et fonctionnement

L'Espace Grün compte 11 permanents, un contrat aidé, un contrat en CDD pour la création artistique mais également une soixantaine de bénévoles.

Le Conseil d'Administration se compose de 23 membres et se réunit 4 fois par an.

Le bureau se compose de 10 membres et se réunit 1 fois par mois.

Les vices présidents :

- Thierry BILAY
- Jean STOFFEL

Secrétaire :

- Jean-Pierre BOSSA

Trésorier :

- Dominique CHEVRIER

Depuis le 23 juillet 2013 Dominique DANTE assure la Direction, secondé par deux cadres à savoir Odile JOLY et Mario HUCHETTE qui a rejoint l'équipe depuis le 1^{er} avril 2013.

L'Espace Grün est ouvert au public tous les jours de la semaine en moyenne de 14h à 22h30 / 23h00 en fonction des séances de cinéma ou des spectacles, expositions ou autres manifestations.

Heures d'ouverture des bureaux du lundi au vendredi :

- 9h00 à 12h00
- 14h00 à 18h00

Le Grün c'est aussi une moyenne annuelle de :

- 60 600 personnes ayant passé plus d'une heure dans les locaux depuis son ouverture en mars 2000.
- 23 spectacles vivants par année
- 700 séances de cinéma par année,
- 110 locations par année
- 6 expositions par année,
- 5 ateliers artistiques et interventions pédagogiques (voir la liste en annexe 2)
- L'accueil de scolaires maternelles, primaires, péri scolaires, secondaires, lycées établissements médico-sociaux pour des spectacles, du cinéma, des ateliers pédagogiques et des activités manuelles avec des artistes, des ateliers théâtre pour scolaires et adultes.

Ces quelques aspects évoqués ci-dessus sont loin d'être exhaustifs mais soulignent le dynamisme et la volonté d'ouverture de l'Espace Grün en direction de tous les publics.

Projets 2014

.....

Etablir un budget prévisionnel répond à plusieurs critères :

- Le respect des engagements des partenaires,
- La recherche de nouvelles ressources,
- La vigilance sur le suivi des dépenses,
- L'application conventionnelle en matière de rémunération,
- L'évolution des carrières du personnel,

- La mise en œuvre d'un projet artistique, culturel et humain,
- L'évolution de l'environnement en matière d'appétence culturelle et artistique,
- L'évolution des capacités financières des familles permettant de consacrer une part de leurs ressources aux loisirs,
- La capacité de proposer au public des spectacles, films, cafés concert et autres divertissements variés à des tarifs préférentiels,
- La capacité d'accueillir le public de façon chaleureuse et conviviale.

Ces quelques aspects évoqués ci-dessus sont loin d'être exhaustifs, mais ils corroborent à l'esprit dans lequel nous avons construit notre budget 2014, et qui vont nous guider dans les années à venir.

Nous souhaitons que l'Espace Grün poursuive sa route sur une programmation éclectique, variée, riche et de qualité.

Cela pourrait se décliner comme suit :

- 1 ou 2 « tête d'affiche » pour la saison,
- Des spectacles familiaux « visuellement spectaculaire »,
- Des spectacles jeune public dans et hors temps scolaire,
- Des spectacles de « divertissement »,
- Des spectacles qui nous dérangent, qui posent des questions,
- Du théâtre contemporain, classique, de la danse, de la marionnette, de la chanson, du cirque, de la musique, quelques clins d'œil Alsaciens,
- Des cafés concerts...

Nous souhaitons monter en puissance sur les résidences avec un réel soutien à la création avec l'ambition de devenir une scène connue et reconnue pour les résidences au sein du paysage culturel régional.

Nous aurons à mener une réflexion autour du cinéma :

Moments spécifiques, thématiques,

- Rendez-vous forts et réguliers
- 24 heures du cinéma,
- Ciné-drive
- Week-end thématique,
- Valorisation des séances d'art et essai,
- Créer des rendez-vous mensuels avec des documentaires et reportages consacrés entre autres au patrimoine porteur de débats,
- Diffusion de Ballets, Opéra en lien avec des scènes nationales voir internationales.

Nous souhaitons également :

- ✓ Développer la partie consacrée aux expositions ce qui nécessite de repenser l'emménagement de la galerie, des horaires d'ouverture, en lien avec les bénévoles et de mettre en place une communication spécifique.
- ✓ aller à la rencontre d'autres publics en mettant en place des actions extra-muros :
 - Des scolaires,
 - Tout public,
 - Des associations (stage de théâtre en lien avec les spectacles intra-muros).
- ✓ Redynamiser l'ambiance du hall d'accueil en :
 - Le réaménageant,

- Faisant vivre le bar en lien avec les bénévoles, avant et après les spectacles, après certains films et tous autres manifestations favorisant la rencontre et le débat dans un cadre convivial.
- Mettant en place des moments musicaux réguliers qui pourraient mettre en scène des jeunes talents du territoire.
- Aller à la recherche de nouveaux publics :
 - Quartiers
 - Centres de loisirs,
 - Vacanciers et touristes,
 - Comités d'entreprise.
- Travailler avec des publics défavorisés, empêchés, oubliés, handicapés, en trouvant des partenaires relais dans le monde associatif, Pat à sel, Culture du cœur, Tot ou l'Art, Restos du cœur, Emmaüs. L'Espace Grün est un lieu de diffusion de la culture au travers de différents supports et moyens (cinéma, spectacles, expositions de façon marchande). Il s'agit pour nous de nous ouvrir à tous ces publics souvent laissés pour compte, de leur offrir un accès à la culture qui ne s'inscrive pas seulement dans le cadre d'une approche caritative, mais en leur offrant dans la mesure du possible de trouver ou retrouver une place, une raison de vivre au sein d'un tissu social.

Cette démarche doit s'inscrire à notre sens dans une dynamique d'échange qui reste à réfléchir afin de la rendre lisible et qui s'inscrive dans une démarche de respect de la dignité et non de quelque chose qui peut s'apparenter à de la mendicité culturelle.

Nous souhaitons travailler avec d'autres scènes régionales en réintégrant le réseau Résonances. Ce réseau est composé de Directeurs d'espaces culturels (Espace Rhéna, la Passerelle, le Créa, le Relais Culturel de Thann, le Triangle). Des liens sont en cours avec la Margelle de Staffelfelden, avec le TJP de Strasbourg et le service culturel d'Ensisheim.

L'année 2014 sera également consacrée à renforcer notre collaboration avec Thann tout en préservant notre autonomie et notre liberté. Cette démarche se développera et se concrétisera par la formalisation d'un projet de partenariat.

Budget prévisionnel 2014

.....

Charges d'exploitation.

.....

Achats de spectacles café-concert et organisation des expositions :

Cette ligne budgétaire prend en compte :

- L'achat des spectacles,
- Les frais de déplacements des artistes et de l'équipe technique s'il y a lieu,
- Les frais d'hébergement et de restauration pour l'ensemble des troupes.

Ce compte n'est pas en augmentation pour 2014 malgré qu'il soit impacté par :

- Une augmentation de la TVA qui passe de 4% à 6% à compter du 1 janvier 2014 pour CICE.
- Une augmentation de la TVA pour les frais annexes qui passe de 19,6% à 20%.

Achats films :

Compte en baisse de 1,59% essentiellement dû à la baisse de la TVA qui passe de 7% à 5.5 % à partir du 1janvier 2014.

Achats et frais liés au cinéma :

Compte en baisse de 35,63% nous sommes partis sur la base des dépenses réelles 2012 tout en tenant compte du passage de la TVA de 19,6% à 20%. L'utilisation de ce compte correspond à l'achat des affiches et imprimés d'annonces des séances de cinéma, à l'achat de gadgets pour accompagnant certains films, aux redevances de la SACEM (TVA passe de 7% à 10%), ainsi qu'aux frais de déplacements et de transports des films.

Achats de marchandises :

En progression de 14,29% ce compte finance les achats des produits d'entretien(en lien avec la Com Com), l'achat de consommables pour le bar, le remplacement du petit matériel hôtelier de la salle modulable et la cuisine (tasses, assiettes, couverts, petits équipements, aménagements...), comptes impactés par la hausse de la TVA qui passe de 19.6% à 20%.

Les fluides (comptes impactés par la TVA 19,6% à 20%)

Electricité en diminution de 2,56%, nous avons procédé à une estimation de ce compte à partir du bilan 2012 et de la consommation déjà enregistrée sur 2013.

Chauffage : en augmentation de 12,28% nous avons procédé de la même façon que pour le compte précédant en rappelant toutefois que ces deux lignes, hormis les augmentations, sont également tributaires des aléas météorologiques.

Eau et assainissement : nous avons procédé au même raisonnement pour l'estimation que pour les deux autres postes précédents, en tenant également que pour des raisons d'hygiène et de fréquences de ramassage des poubelles nous avons augmenté le nombre de conteneurs qui sont au nombre de six à ce jour.

Chevalet d'or : en 2013 cette manifestation fêtait son 30^{ème} anniversaire marqué plus particulièrement, ce qui explique la baisse de 25% pour 2014.

Pratiques artistiques : Cette ligne budgétaire correspond à l'atelier théâtre animé par Madame Marly BARNABE salariée du Grün dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de septembre à juin. Elle anime des ateliers (22h00) pour 11 séances, au profit des élèves du collègue René Cassin, et un atelier théâtre pour adultes à hauteur de 33h00. Elle touche également des frais de déplacements. Cette charge est partiellement compensée par des produits perçus du collègue et la contribution des participants de l'atelier pour les adultes.

Fournitures de bureau : Ce compte n'appelle pas de commentaire particulier car il reste à l'identique par rapport à notre demande 2013, malgré l'augmentation de la TVA de 0,40%, matériel acheté en lien avec la Com Com.

Location matériel + véhicules : compte en forte augmentation. Ces charges représentent le financement de la location annuelle du lecteur de carte bancaire, la location éventuelle selon les spectacles ou travaux au Grün de matériel de levage et enfin la location de véhicules pour chercher et transporter les artistes et leur équipe technique s'il y a lieu. Ce dernier point est à considérer comme une mesure nouvelle.

Nettoyage : la progression de 7.59% est liée d'une part à l'augmentation de la TVA de 0.40% et d'autre part par pour des raisons d'hygiène et de sécurité rapport nous avons demandé de compléter le nettoyage par une désinfection régulière de l'ensemble des poignées de portes, interrupteurs, mains courantes, ainsi que le nettoyage et la désinfection des sièges de la salle de spectacle une fois par an.

Assurances : poste en évolution de 20.49%, recouvre :

- La responsabilité civile
- Le transport professionnel et privé,
- Le véhicule de service,
- Les œuvres exposées,
- La responsabilité civile pour les bénévoles,
- Le piano.

Loyer : nous avons positionné la même somme que pour notre demande 2013 ne sachant pas si la ville de Cernay souhaite augmenter ce dernier.

Maintenance : comme nous vous avons signalé lors de la remise des documents concernant le plan d'investissement, les différents contrats de maintenance représentent pour 2013 un montant prévisionnel de 39 333 €¹. Nous avons augmenté ce poste de 2,56% par rapport à l'évolution du coût de la vie et par rapport à l'augmentation de la TVA. Comme convenu lors de notre dernière entrevue avec Monsieur GROSS, Directeur Général des Services, notre volonté serait de participer aux appels d'offre réalisés par la Ville de Cernay afin d'avoir affaire aux mêmes interlocuteurs et d'optimiser le prix des prestations dans un réel souci d'économie.

Par ailleurs nous avons introduit en terme de mesures nouvelles la somme de 6 000€ qui serait affectée à l'entretien du bâtiment à la charge du locataire et réalisé pour partie en régie interne. Cette dotation servira également pour tout le petit matériel, les consommables et le petit outillage nécessaires à l'équipe technique du Grün

Honoraires et frais : en progression de 16,67% cette ligne budgétaire est essentiellement destinée pour les émoluments de l'expert comptable et du commissaire aux comptes.

Information et communication : ce poste recouvre plusieurs types de dépenses :

- les abonnements aux quotidiens,
- la documentation et revues spécialisées dans le monde du spectacle et du cinéma,
- la documentation juridique et conventionnelle,
- les annonces et inserts dans la presse,
- la réalisation et l'édition de la plaquette du Grün,
- la distribution de la plaquette et son expédition,
- les kakemonos,
- la distribution régulière des affiches spectacles et cinéma.

Cette ligne budgétaire est importante car elle nous permet de communiquer sous diverses formes la vie du Grün et de nous positionner dans le cadre d'un environnement culturel

Frais de déplacements / congrès : en diminution sensible soit de 40,91% finance l'ensemble des frais de déplacements inhérents au fonctionnement du Grün, chercher et amener quotidiennement le courrier à la boîte postale de Thann et tous les autres déplacements professionnels. Il finance également les frais liés à la participation aux

¹ CF : Documents en annexes concernant les différents contrats de maintenances

différents congrès (hébergement, restauration, déplacement, péages), tels que le festival de Cannes, Deauville, Gérardmer...

Frais de réceptions : compte en évolution de 25% couvre les dépenses telles que les boissons pour le bar et les viennoiseries offertes lors des expositions, ouverture de saison, les repas des bénévoles et autres manifestations .Ce compte subit également la hausse de la TVA de 0,40%.

Frais poste : ce poste en augmentation de 3.10% correspond à l'augmentation des frais postaux pour 2014 ainsi qu'à la location de la boîte postale.

Frais de téléphone : en progression de 45,36% par rapport au demandé 2013, cette ligne budgétaire à été réactualisée par rapport au compte de résultat 2012. Les frais prennent en compte les différents appels des postes fixes, des abonnements des cinq portables professionnels, du fax et d'internet.

Frais bancaire : ce compte recouvre les frais des cartes bancaires, les abonnements et virements par télétransmission.

Cotisations professionnelles : ce compte finance l'ensemble de cotisations telles que :

- Ciné indépendant,
- Alsace cinéma,
- Scène publique,
- FAC,
- DRC,
- Licence bar,
- Office du tourisme de Cernay et Mulhouse.

Impôts et taxes : compte globalement en augmentation de 20,49% par rapport au demandé 2013, il finance :

- La redevance télévision,
- La SACEM, SACD, ASTP, CNV, (spectacles, musique et textes).
- TSA Cinéma 10,72% en fonction des recettes TTC,
- 10,72% au CBC pour la location annuelle des lunettes 3D TTC,

Salaires et traitements : cette augmentation de 2.23% sur le poste de la rémunération des salariés est liée au changement d'échelon conventionnel, les charges sont par répercussion impactées par cette augmentation.

Les autres charges recouvrent les frais concernant la médecine du travail ainsi que les frais de déplacements occasionnés lors des formations extra-muros.

Par ailleurs la ligne formation à été créée pour financer des formations internes n'étant pas prises en charge par le plan de formation permanente notamment dans le domaine de la sécurité.

Nbr	LISTE NOMINATIVE	ETP	Contrat	FONCTION
1	DANTE Dominique	1,00	CDI	Directeur
1	DEJOUX Catherine	1,00	CDI	Chargée d'Accueil
1	CHARLET Bruno	1,00	CDI	Concierge
1	GRIMONT Céline	0,80	CDI	Assistante déléguée à la program. cinéma - accueil - secrétariat direction
1	HUCHETTE Mario	1,00	CDI	Régisseur Général
1	JOLY Odile	1,00	CDI	Administratrice
1	LEDY Manu	1,00	CDI	Projectionniste
1	PITULA Audrey	1,00	CDI	Assistante déléguée à la programmation des spectacles
1	LACHMANN Dorothée	0,80	CDI	Chargée de communication et relations publiques
1	RACOLLET Julien	1,00	CDI	Régisseur lumière
1	TROTTEY Philippe	1,00	CDI	Régisseur son
1	BURGER Hélène	1,00	C Prof	Emploi assistante marketing
12	Total	10,60		

Amortissements

Provisions : Les 5 000€ sont provisionnés pour le futur départ à la retraite d'une salariée.

Provisions pour risque et charges : pour faire face aux imprévus.

Produits

.....

Comme vous pouvez le constater nous avons été très prudents dans l'estimation des produits générés par l'Espace Grün pour ne pas proposer des chiffres qui ne sont pas en adéquation avec la réalité de la situation actuelle. En ce qui concerne les locations nous avons revu les tarifs qui n'ont plus augmenté depuis 2009.

Ceci étant, nous mettrons tout en œuvre dans le cadre des pistes évoquées plus haut des aménagements, une politique de développement et de propositions attractives afin de donner, voir redonner au public l'envie de fréquenter l'espace Grün.

Hormis les subventions accordées par la ville de Cernay, la Communauté des Communes et le Conseil Général et Régional les autres subventions et partenariat restent stables, sont en baisse ou ont disparu telle que la DRAC.

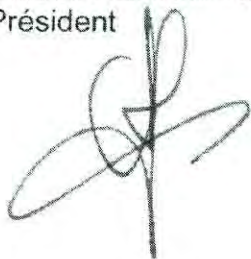
Conclusions

Nous souhaitons que l'espace Grün devienne un vrai lieu de vie empli de culture et de convivialité.


L'année 2014 sera consacrée :

- à la poursuite de la formalisation de l'organisation et du fonctionnement
- à la poursuite du travail de partenariat avec le Relais Culturel de Thann dans une approche et l'esprit évoqué plus haut.

Claude HERRMANN
Président



Dominique DANTE
Directeur



30 Établissements scolaires partenaires de l'Espace Grün Saison 13-14

CERNAY : 8 établissements

Ecole maternelle Les Roses
Ecole maternelle Les Géraniums
Ecole maternelle Les Hirondelles
Ecole maternelle Saint-Joseph
Ecole élémentaire Les Lilas
Ecole élémentaire Les Tilleuls
Collège Cassin
Lycée du BTP

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 6 établissements

Ecole maternelle de Steinbach
Ecole élémentaire de Steinbach
Ecole maternelle d'Uffholtz
Ecole élémentaire d'Uffholtz
Ecole maternelle de Wattwiller
Ecole élémentaire de Wattwiller

HORS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : 12 établissements

Ecole élémentaire de Richwiller
Ecole du Centre à Wittelsheim
Collège Lazare de Schwendi à Ingersheim
Collège Don Bosco à Landser
Collège Lucien Herr à Altkirch
Collège Saint-Jean à Colmar
Collège Daniel à Guebwiller
Collège de Bourtzwiller à Mulhouse
Lycée Lambert à Mulhouse
Lycée Kastler à Guebwiller
Lycée Zurcher à Wittelsheim
Lycée agricole de Rouffach

INSTITUTS SPÉCIALISÉS : 4 établissements

IMP Domaine Rosen à Bollwiller
Institut Saint-Joseph à Lutterbach
IME Saint-Joseph à Guebwiller
Institut Saint-André à Cernay

Ateliers artistiques et interventions pédagogiques Saison 13-14

- Compagnie Les Anges Nus / Autour de *Flix*

Atelier à l'école élémentaire Les Tilleuls à Cernay (CLIS 24 élèves)

- L'Atelier du Sous-Sol / Autour de *Léon le Jardinier*

Intervention au périscolaire Les Sourcinelles à Wattwiller

- Compagnie Le Vent en Poupe / Autour de *Apollinaire 14-18*

Intervention au lycée Kastler à Guebwiller

Intervention au lycée Lambert à Mulhouse

- Compagnie Mémoires Vives / Autour de *Quand nos luttes auront des Elles*

Intervention à la médiathèque de Cernay

Atelier au lycée Kastler à Guebwiller

Atelier avec le CSC Agora à Cernay

Atelier avec l'institut Saint-André à Cernay

- Autour de l'exposition de *Christiane Schweitzer*

Atelier sculpture avec l'artiste

Ecole maternelle Les Roses à Cernay (34 élèves)

Ecole élémentaire Les Lilas à Cernay (32 élèves)

CONTRAT CULTURE TERRITOIRE DE THANN/CERNAY
PROJET CULTUREL DU TERRITOIRE DE THANN CERNAY
BUDGETS PREVISIONNELS 2014

Projet culturel du territoire de THANN/CERNAY	2014							
	Budget total	Financement						Total
		Com/Com	CG 68	Etat	Région	Villes de Cernay et de Thann	Autres financements, ressources ou produits	
1. Renforcer la présence artistique, soutenir la diffusion et les artistes, inciter à la création et au développement de résidences d'artistes								
1.1 Accompagner le parcours d'art contemporain de la Fête de l'Eau	90 000 €	11 900 €	11 700 €	6 400 €	15 000 €		45 000 €	90 000 €
1.2 Accompagner le Festival des 24 Fenêtres de l'Avent : soutien à la création et à la diffusion artistique	76 000 €	7 000 €	5 000 €	3 000 €	8 000 €		53 000 €	76 000 €
<i>Sous-total</i>	166 000 €	18 900 €	16 700 €	9 400 €	23 000 €		98 000 €	166 000 €
2. Favoriser la mise en réseau des lieux de diffusion culturelle à l'échelle du territoire Thur Doller / Elargir l'offre culturelle à tous les publics à travers une véritable politique d'accessibilité fondée sur la sensibilisation des publics, l'incitation aux pratiques artistiques, l'éducation et l'éveil artistique								
2.1 Soutenir l'Espace culturel Grun (diffusion, création et médiation, mutualisation des projets des deux lieux de diffusion sur le territoire ...)	840 013 €	50 000 €	28 000 €		1 500 €	446 603 €	313 910 €	840 013 €
2.2 Soutenir le Relais culturel de Thann (diffusion, création et médiation mutualisation des projets des deux lieux de diffusion sur le territoire ...)	652 800 €	50 000 €	28 000 €	8 500 €	14 500 €	306 000 €	245 800 €	652 800 €
2.3 Soutenir les médiathèques dans leurs actions de sensibilisation à l'art	2 500 €	1 000 €	0 €	1 500 €	0 €		0 €	2 500 €
<i>Sous-total</i>	1 495 313 €	101 000 €	56 000 €	10 000 €	16 000 €	752 603 €	559 710 €	1 495 313 €
3. Développer une approche patrimoniale, scientifique, conservatoire, artistique et pédagogique de la Grande Guerre dans le massif du Hartmannswillerkopf, en Alsace et dans les Vosges								
3.1 Expositions et animations à dimension pédagogiques à l'abri mémoire	39 700 €	22 080 €	8 630 €	8 990 €	0 €			39 700 €
3.2 Résidences d'artiste à l'abri mémoire	5 000 €	2 220 €	1 670 €	1 110 €	0 €		0 €	5 000 €
<i>Sous-total</i>	44 700 €	24 300 €	10 300 €	10 100 €	0 €			44 700 €
4. Valoriser, promouvoir et animer le patrimoine minier du Silberthal à Steinbach à travers ses dimensions pédagogiques, culturelles et scientifiques								
4.1 Visites guidées, animations et chantiers de jeunes	15 000	6 000	3 000 €	6 000 €	0 €		0 €	15 000 €
<i>Sous-total des financements</i>		150 200 €	86 000 €	35 500 €	39 000 €	752 603 €	657 710 €	1 721 013 €
Total projet culturel de territoire		150 200 €	86 000 €					
Total aide départementale à la CCTC				30 000 €				
Total aide départementale à l'Espace Culturel Grün				28 000 €				
Total aide départementale au relais Culturel de Thann				28 000 €				

Dépenses prévisionnelles

2014

Recettes prévisionnelles

Achats artistiques	
Achats CINEMA	48000
Achats spectacles "tout public"	67500
	115500
Frais artistiques	
Déplacements artistes	3500
Défraiements	5500
Transport des films	3000
Sacem - SACD - taxes	29000
Expositions	500
	41500
Communication	
publications	3500
publicité	3500
Affiches	500
Impression billets	1500
	9000
Frais d'organisation	
Documentation	400
Fournitures administratives	1000
matériel de régie	7000
Petit équipement, autres achats	600
Location véhicule	2800
Carburant	1200
	13000
Frais de personnel	
Salaires	236000
Charges	111000
Indemnités	12000
Missions	2000
Honoraires	12000
Autres personnels	2000
	375000
Frais de fonctionnement	
Achats cafétéria	11000
Fournitures d'entretien	3500
Energie, fluides	44000
Affranchissement	1500
Maintenance	20000
Entretien et réparations	5000
Téléphone	7500
Assurances	3000
Réceptions	600
Divers transports	1300
Impôts divers et taxes	800
Services bancaires	600
	98800
Total dépenses	652800

Recettes d'exploitation	
Billetterie cinéma	133000
Billetterie spectacle vivant	95000
Recettes expositions	6000
Locations des salles	8500
Prestations de service Régie	1500
Recettes publicité	800
Recettes cafétéria	15000
Cotisations, dons	1000
	260800
Subventions	
Ville de Thann	306000
Communauté de communes	30000
Conseil Général	33000
Drac - CNC	8500
Aide ACA - Les Régionales	9500
Aide ACA - VitaCulture	5000
	392000
Total recettes	652800

Budget prévisionnel 2014 Espace Grün

Charges		2014 TTC	Produits		2014 TTC
Charges d'exploitation		407 044,00			5 000,00
Achats spectacles expositions	120 000,00		Ventes (bar et cassettes)		5 000,00
Achats films	56 500,00				
Achats cinéma	5 150,00		Production Vendue		271 510,00
Achats marchandises	7 000,00				
Electricité	21 450,00		Spectacles		61 000,00
Chauffage	22 800,00		Cinéma + loc. lunettes		128 000,00
Eau + Poubelles	6 600,00		locations salle		75 000,00
Chevalet d'or	4 000,00		Chevalet d'or		4 000,00
Pratiques artistiques	6 000,00		Atelier peugeot		
Fourn. Bureau	4 000,00		stages + collège Cassin		3 510,00
Location copieur					
Location matériel+véhicule	2 530,00		Subventions		540 503,00
Nettoyage	39 500,00		CNASEA Cej-CEC		
Assurances	4 402,00		Agence Culturelle d'Alsace		7 500,00
Loyer	21 600,00		Ville de Cernay		383 603,00
maintenance /	39 000,00		Ville de Cernay (Loyer,)		18 000,00
Autres maintenances			Ville de Cernay (Maint,)		45 000,00
Autres réparations/entretiens	6 000,00		Com. Com; Cernay et environs		50 000,00
honoraires / frais	7 500,00		Conseil Général du Haut-Rhin		28 000,00
information / communication	12 088,00		DRAC Alsace		0,00
Frais déplt / congrès / péages	6 500,00		Aide Apprentissage		
Frais recept.	4 000,00		FNCF Canal+		1 000,00
Frais poste	2 580,00		Conseil régional d' Alsace		1 500,00
Frais telephone	5 490,00		UHA (carte culture)		400,00
Frais bancaire	354,00		CNC (art et essai)		5 500,00
Cotisation professionnelle	2 000,00		Autres subventions (SACEM, ...)		
			VP" F		
Impôts et taxes		29 584,00	AREA		
Impôts et taxes	262,00				
SACEM/SACD	15 600,00		Publicinex cinéma		2 200,00
TSA	13 722,00				
Salaires et traitements		377 385,00	Autres (cotisations)		700,00
Salaires	268 385,00				
Charges sociales	103 000,00		Produits financiers		700,00
Autres charges	3 000,00				
Formation	3 000,00		Produits exceptionnels		9 700,00
Amortissements		1 000,00			
Provisions P/ risques et charges (retr.)		5 000,00	Produits gestion courante		3 100,00
TVA					
Provisions pour charges diverses		20 000,00	Partenaires		6 600,00
Total charges		840 013,00	Total produits		840 013,00

Délégation à l'Action Territorialisée

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 JUILLET 2014

**Contrats de Territoires de Vie Thur et Doller (AE)
Projets Structurants (Fonctionnement)
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
CTV00880	<p>ASS DE GESTION DE L'ESPACE GRUN CERNAY Contrat Culture 2014 – Département/Communauté de Communes de Thann-Cernay/Relais Culturel de Thann et Espace Culturel Grün</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 500,00 € CERNAY : 446 603,00 €</p> <p>Thur et Doller</p>	28 000,00
CTV00881	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY Contrat Culture 2014 – Département/Communauté de Communes de Thann-Cernay/Relais Culturel de Thann et Espace Culturel Grün</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 39 000,00 €</p> <p>Thur et Doller</p>	30 000,00
CTV00879	<p>RELAIS CULTUREL REGIONAL Contrat Culture 2014 – Département/Communauté de Communes de Thann-Cernay/Relais Culturel de Thann et Espace Culturel Grün</p> <p>Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 14 500,00 € THANN : 306 000,00 €</p> <p>Thur et Doller</p>	28 000,00
Total		86 000,00

Service du Développement Culturel

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 JUILLET 2014

**Expressions artistiques
PROGRAMME 2014**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
SEA02384	ASS.D'AILLEURS D'ICI COLMAR Organisation du 17ème festival de rue les 3 et 4 mai 2014 Cofinancement : COLMAR : 4 000,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 2 500,00 €	500,00 portant la subvention votée à la CP du 13 juin 2014 de 2 500 € à 3 000 €

Total	500,00
-------	--------